

Frais de scolarité
Bilan de la réunion du 24 novembre
et du conseil d'établissement du 29 novembre

Rédigé par Cédric Marande

Les représentants des parents n'ont pas de pouvoir décisionnel direct sur le budget de l'école. Celui-ci est voté au niveau de l'AEFE seulement car le Lycée Van Gogh est un établissement en gestion directe. Dans un souci de transparence, l'administration de l'école présente lors du CE d'octobre ou novembre le budget rectificatif pour 2017 et le budget initial 2018 . Vous trouverez ci-dessous les points clefs que nous avons notés lors de cette présentation.

Le budget de l'école est relativement stable par rapport au budget 2016-2017 avec des dépenses anticipées à ~10.1 min euros, en augmentation de ~3% par rapport au budget voté par l'AEFE l'année passée.

La réduction de l'aide financière nette financière de l'AEFE est approximativement de 300k euros. Il est permis de penser que le nombre de postes résidents mis à disposition de l'école par l'AEFE sera maintenu sachant que pour l'instant aucune réduction n'a été communiquée à la Haye alors que d'autres écoles ont été informées lorsqu'elles étaient impactées.

Le budget a été construit sur les hypothèses principales suivantes: une inflation de 1.4%, un nombre d'élèves constants, une masse salariale constante (les salaires locaux étant gelés depuis l'année dernière hors glissement annuel dû à l'ancienneté), un niveau d'investissement de 0.8 million euros similaire à celui anticipé pour l'année 2016-2017.

Les recettes prévues sont en augmentation de 2.7% (~240 k euro) à 9.3 millions euros et correspondent à l'augmentation des frais de scolarité. Il a été décidé cette année de différencier l'augmentation de frais de scolarité en prenant en compte le positionnement «marketing » de l'école par rapport aux autres écoles internationales de La Haye et les écarts de frais de scolarité existants entre les sites d'Amsterdam et de La Haye d'une part, et le lycée et le collège d'autre part.

L'augmentation des frais de scolarité pour prochaine année scolaire sera :

- +1.4% pour le primaire à La Haye,
- +6% pour le primaire à Amsterdam,
- +5% pour le collège,
- +1.4% pour le lycée.

Pour les familles, il faudra aussi compter sur une prise en charge supplémentaire de certain frais suite à

- la suppression de la participation de l'école aux frais de voyage scolaire, et à
- la suppression de la prise en charge des fournitures scolaire au primaire par l'école.

Il est à noter que le budget de l'école anticipe un déficit d'environ 0.8 mln euros pour 2017-2018, correspondant aux investissements prévus sur cette période pour le projet immobilier. Celui-ci sera financé par un prélèvement sur le fond de roulement de l'école (réserves incluses). En 2019, la fin du remboursement du prêt immobilier devrait permettre de progressivement reconstruire la marge de manœuvre financière de l'école afin de réaliser des travaux d'entretiens qui ont été repoussés, de continuer à investir dans l'école et de reconstruire ses réserves.

Avec les représentants des autres associations , nous avons aussi pu discuter la semaine passée avec le Monsieur le Proviseur et Madame la Directrice Administrative et Financière des efforts de gestions et de contrôle des coûts qu'ils ont et continuent de mettre en œuvre tels que les possibilité d'externalisation,

regroupement de contrats, recherche d'aides financières, contrôles des autorisation de dépenses, gestion des conflits d'intérêts...
Il ressort de la réunion du 24 novembre et du CE que la gestion financière de l'école est solide, professionnelle et proactive.

Cédric Marande, représentant APE au CE